

Mouvements de céréales et de pommes de terre  
Trafic canadien combiné  
de CN et de CP  
1971 à 1980  
en milliers de tonnes-milles

Année	Trafic total	Céréales	Pourcentage	Pommes de terre	Pourcentage
1971	69,181,688	19,527,530	28.23	252,144	.36
1972	75,644,772	27,144,002	35.88	275,320	.36
1973	74,923,104	22,939,780	30.62	239,801	.32
1974	78,409,960	21,377,118	27.26	206,218	.26
1975	77,753,610	22,455,424	28.88	204,074	.26
1976	73,177,309	19,794,282	27.05	161,252	.22
1977	79,215,956	24,563,023	31.01	140,418	.18
1978	93,792,930	26,690,417	28.46	170,389	.18
1979	100,239,370	27,301,876	27.24	127,088	.13
1980	104,432,020	32,720,744	31.33	102,744	.10

#### LES HAUTS FONCTIONNAIRES PERDUS AU PROFIT DU SECTEUR PRIVÉ

##### Question n° 2268—M. Herbert:

1. Le président du Conseil du Trésor s'est-il inquiété du fait que le gouvernement perd régulièrement ses meilleurs administrateurs au profit du secteur privé?

2. Quel est le taux de roulement chez les hauts fonctionnaires?

3. Le président estime-t-il qu'il est essentiel de modifier les échelles de traitement pertinentes pour attirer et garder les hauts fonctionnaires?

4. Le président a-t-il enquêté sur la pénurie possible de hauts fonctionnaires et a-t-on constaté que certains ministères ne possèdent pas suffisamment de hauts fonctionnaires compétents pour pouvoir s'acquitter de leurs tâches et, le cas échéant, lesquels?

**L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor):** 1. Lors de son allocution devant les participants à la septième conférence annuelle sur la rémunération et les ressources humaines organisée par le Conference Board of Canada le 14 janvier 1981, le président du Conseil du Trésor a fait remarquer que les bons gestionnaires étant de plus en plus en demande dans le secteur privé, il est fort possible que nous assistions à une désagrégation rapide et irréversible de notre collectivité de gestionnaires.

2. En 1980, 110 des 1,309 cadres supérieurs ont quitté leurs postes pour les raisons suivantes: 45 ont démissionné; 57 ont pris leur retraite; 5 ont été licenciés et 3 sont décédés.

3. Le 14 janvier, le président a également fait remarquer que nos 60 milliards de dollars de dépenses budgétaires exigeaient, de toute évidence, que nous disposions des meilleurs gestionnaires du pays alors que toutes les analyses prouvaient que nombre de nos gestionnaires avaient des conditions inférieures à celles de leurs confrères du secteur privé. Il a ajouté que tout gestionnaire qui accepte les responsabilités de sa charge et s'en acquitte avec efficacité et efficacité au nom des contribuables méritait un salaire proportionnel à ses fonctions. Le président a ensuite abordé la question de la rémunération des gestionnaires en ces termes: «Je voudrais qu'il soit bien clair que le relèvement de la rémunération que je préconise

#### Vérificateur général—Loi

pour les gestionnaires de la Fonction publique n'entraînerait pas nécessairement des coûts beaucoup plus élevés pour les contribuables canadiens. J'envisage plutôt une restructuration du régime de rémunération des gestionnaires de sorte que de véritables stimulants monétaires soient offerts aux gestionnaires dont le rendement est élevé et que des sanctions soient prévues dans le cas de rendements médiocres.»

4. Les propos du président rapportés dans la réponse à la question 1 ne sont que des commentaires généraux sur les répercussions possibles, pour la Fonction publique, d'une demande accrue de gestionnaires à l'échelle nationale. Au début de son allocution du 14 janvier, le président a insisté sur le fait qu'il consultera les membres de son personnel, tout particulièrement lorsque des questions techniques seront au centre du débat, mais que pour le moment il se bornait à exposer son point de vue personnel sans tenir compte des avis que pourrait lui fournir son personnel. Aucune enquête spéciale n'a, de toute façon, été menée au sujet de la pénurie de cadres en prévision de l'allocution du président.

[Traduction]

**M. Collette:** Madame le Président, je demande que les autres questions soient reportées.

**Mme le Président:** On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

**Des voix:** D'accord.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

### LA LOI SUR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

#### MODIFICATION CONCERNANT LE TRAITEMENT

**L'hon. Yvon Pinard (au nom du président du Conseil du Trésor)** propose: Que le bill C-64, Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé, du consentement unanime, au comité plénier.

—Madame le Président, le rôle du professionnel dans notre société, c'est-à-dire la personne qui fournit des services à ses clients selon les règles de l'étiquette professionnelle est à bien des égards primordial au succès des institutions gouvernementales et de notre société en général. Aussi les membres de la profession médicale, on le sait, sont voués à la protection de la vie elle-même. Les membres du Barreau défendent les droits des individus suivant les lois approuvées par ce Parlement et d'autres avant lui. Un professionnel suit une vocation nécessitant des connaissances très spécialisées et une longue et intense préparation universitaire à laquelle doit s'ajouter un haut degré d'excellence technique et éthique.